

# ALCOOL INTERDIT



## RÈGLEMENTATION :

Interdiction d'introduire, de distribuer des boissons alcoolisées ou de laisser entrer ou séjourner des personnes en état d'ivresse sur le lieu de travail.

(Extrait de l'article R.4228-20 et article R.4228-21 du Code du travail)

# 0980 980 930

(Appel anonyme et non surtaxé, Alcool Info Service)

La conduite sous l'emprise de l'alcool est interdite.

(à partir de 0,5g par litre de sang - Code de la route)